

Les enseignants du collège Marcel Pagnol Le Havre, le 07/02/2023  
63 rue Gustave Brindeau  
76600 Le Havre

à Mme FIS  
Inspectrice d'Académie –  
Directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-Maritime  
DSDEN de la Seine-Maritime  
5 place des Faïenciers - 76037 ROUEN CEDEX  
s/c Mme Moisson, Principale du collège Pagnol

Objet : situation du collège Marcel Pagnol,

Madame,

Les enseignants du collège Marcel Pagnol accusent réception de votre invitation à une audience auprès de vous le jeudi 2 mars 2023 et vous remercient d'avoir répondu favorablement à leur demande. Nous nous déplacerons volontiers afin de vous rencontrer.

Toutefois, nous, représentants syndicaux du collège Marcel Pagnol, souhaitons dès maintenant porter à votre connaissance ce qui nous apparaît comme un dysfonctionnement quant au processus de mise en œuvre du protocole autour de la Dotation Horaire Globale et du Tableau de Répartition des Moyens Donnés qui en découle.

En effet, notre direction a décidé d'organiser un conseil d'administration pour valider sa décision de supprimer le poste de professeur supplémentaire dont nous demandons le maintien. Cependant, en vertu des textes régissant le bon fonctionnement du CA, ce vote de suppression de poste doit être accompagné d'une proposition de répartition de DHG qui avalise cette suppression. Force est de constater que ce point n'a pas été respecté lors du CA du lundi 6 février lors duquel la fermeture du poste d'enseignante supplémentaire a été soumise au vote. Fermeture qui, par ailleurs, a été rejetée par 7 voix contre 3 mettant ainsi en lumière le profond désaccord de l'ensemble de la communauté éducative du collège quant à cette suppression de poste.

Face à cette situation notre direction a décidé d'organiser un conseil pédagogique dès le lendemain. Celui-ci a donc été annoncé aux collègues le 7 février à 11h30 pour une invitation à 15h45, ne laissant pas le temps aux équipes de s'organiser. Il est à noter également que non seulement cette concertation est organisée du matin pour l'après-midi mais en plus un jour de mouvement de grève national et en l'absence de nombreux collègues exerçant légalement leur droit de grève.

Un nouveau CA est convoqué dans l'urgence le mercredi 8 février afin de statuer sur une proposition de répartition de DHG que les équipes n'auront donc pas pu s'approprier et discuter sereinement.

La communauté éducative du collège a toujours été attachée au dialogue pour construire un projet pédagogique cohérent pour notre établissement et nos élèves. Il est évident que ce climat n'est pas réuni et nous oblige en tant que représentants syndicaux à vous alerter et ce avant que le malaise de la communauté éducative ne s'aggrave.

Nous vous prions de croire, Madame, en notre attachement au bon fonctionnement du Service Public d'Éducation.

Les représentants syndicaux du collège.  
Louise Jeanne (SNES-FSU) ; Rachid Zemmour (Force Ouvrière)